

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du mardi 6 avril 2021</b> Par suite d'une convocation en date du 25 mars 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis à l'espace Pierre Brand, le 6 avril 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 <b>Délibération n°D_2021_04_06_22</b></p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Christophe Piazzoni, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absente ayant donné procuration : Mme Emilie Combes à Mme Anne-Marie Ceccon Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » - Vote du budget primitif de l'exercice 2021**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 du budget du lotissement « Les Terrasses de Sarzin », arrêté lors de la réunion de la commission finances du 20 mars 2021, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 373 515.90 €

Recettes de fonctionnement : 446 158.79 €

Dépenses et recettes d'investissement : 164 183.02 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	373 515.90 €	446 158.79 €
Section d'investissement	164 183.02 €	164 183.02 €
<b>TOTAL</b>	<b>537 698.92 €</b>	<b>610 341.81 €</b>

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 20 mars 2021,


Vu le projet de budget primitif 2021 du budget du lotissement « Les Terrasses de Sarzin »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, approuve le budget primitif 2021 du budget du lotissement « Les Terrasses de Sarzin » arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	373 515.90 €	446 158.79 €
Section d'investissement	164 183.02 €	164 183.02 €
<b>TOTAL</b>	<b>537 698.92 €</b>	<b>610 341.81 €</b>

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 08/04/2021  
Reçu en préfecture le 08/04/2021  
Affiché le 09/04/2021   
ID : 074-217400860-20210406-D\_2021\_04\_0622-BF

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 8 avril 2021	Fait à Contamine Sarzin, le 09 AVR. 2021
Et de la publication le : 09 AVR. 2021	Le Maire, Georges CANICATTI

